

BUREAU COMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°08-BR/2017/CCDS

**MODIFIANT LA DELIBERATION N°06-BR/2017/CCDS RELATIVE AU MARCHÉ DE FOURNITURE ET
INSTALLATION D'UN PONT BASCULE
LOT N° 2 : FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN PONT BASCULE ET DE SES ÉQUIPEMENTS CONNEXES**

Séance du 04 juillet 2017

Date de convocation 27 juin 2017

L'an deux mil dix-sept et le quatre juillet à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la CCDS, sous la présidence de Monsieur Stéphane ANTOINETTE, 2^{ème} Vice-Président.

Conseillers communautaires présents :

Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL,

Absents excusés ayant donnés procuration:

Didier BRIOLIN à Mme Vanessa BOIS-BLANC

Absent excusé

François RINGUET

Absents non excusés:

Denis BURLLOT, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM

Membres du Bureau Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«Le pont bascule initialement installé sur la décharge de Pariacabo étant désormais obsolète malgré de multiples réparations, dès lors il demeurerait primordial de mettre en place un nouveau de système de pesée efficient.

Cet outil de pesée est indispensable d'une part pour optimiser le transfert des ordures ménagères et assurer la sécurité du personnel en charge de sa réalisation et d'autre part pour appliquer la tarification pour le traitement des déchets en vigueur pour les professionnels.

Ainsi, pour remédier à cette situation et répondre au mieux aux besoins de la collectivité, un marché pour la fourniture et l'installation d'un pont bascule réparti en deux lots a été lancé le 28 novembre 2016 dans le cadre des marchés à procédures adaptées (MAPA).

Lot 1 : démantèlement et évacuation de l'ancien pont bascule et des portiques de radioactivité

Lot 2 : fourniture et installation d'un pont bascule et de ses équipements connexes

Dès lors, par délibération n°06-BR/2017/CCDS du 18 avril 2017, le bureau communautaire a approuvé l'attribution des deux lots.

S'agissant du lot n°2 relative au marché de fourniture et d'installation d'un pont bascule attribué à l'entreprise PRECIA MOLEN pour un montant de 177 240,00 € TTC, il s'avère que la délibération n°06-BR/2017/CCDS comporte une erreur matérielle sur le montant global de l'offre. En effet, n'apparaît pas dans le montant global, la part relative au 5% prévu pour la réalisation des prestations occasionnelles (acquisition fournitures type ticket de pesée,...).

Par conséquent, sur la base du nouveau montant de 186 102,00 € TTC tenant compte des prestations régulières et occasionnelles

Je vous demande de bien vouloir délibérer comme suit :

Délibération n° 08 -BR/2017/CCDS

Modifiant la délibération n°06-BR/2017/CCDS relative au
marché de fourniture et installation d'un pont bascule
lot n° 2 : fourniture et installation d'un pont bascule
et de ses équipements connexes

- **APPROUVER** la délibération modificative de la délibération n°06-BR/2017/CCDS relative au marché de fourniture et installation d'un pont bascule et de ses équipements connexes - lot n°2 passé avec l'entreprise PRECIA MOLEN pour un montant de 186 102,00 € TTC. (**cent quatre-vingt-six mille cent deux euros**)
- **INSCRIRE** les nouveaux crédits nécessaires à la dépense au budget 2017.
- **AUTORISER** le Président à **SIGNER** tous les documents y afférents.»



LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article L.5211-5 III ;
 Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
 Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
 Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;
 Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et en particulier, son article 27 ;
 Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
 Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;
 Vu les délibérations n°58-CC/2014/CCDS du 16 juillet 2014 et délibération n°91-CC/2014/CCDS du 18 novembre 2014 autorisant la mise en place de la tarification des professionnels en cas d'apport volontaire à l'ISDND de Pariacabo ;
 Vu la délibération n°65-CC/2015/CCDS du 23 décembre 2015 relative à la passation du marché de transfert des déchets ménagers et assimilés vers la décharge des Maringouins ;
 Vu la délibération n°06-CC/2017/CCDS du 18 avril 2017 relative au marché de fourniture et installation d'un pont bascule ;

Considérant que la Communauté de communes des savanes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire depuis le 1^{er} janvier 2011 ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2013 la Communauté de communes des Savanes s'est substituée de plein droit aux communs membres pour les contrats conclus relatifs à cette compétence ;

Vu le rapport de présentation ;

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1er : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : MODIFIE la délibération n°06-BR/2017/CCDS relative au marché de fourniture et installation d'un pont bascule - lot n°2 passé avec l'entreprise PRECIA MOLEN pour un montant de **177 240,00 € (cent soixante-dix-sept mille deux cent quarante euros)**, le montant inscrit dans ladite délibération étant erroné.

Le montant du marché corrigé du lot n° 2 : fourniture et installation d'un pont bascule et de ses équipements connexes s'élève à **186 102,00 € (cent quatre-vingt-six mille cent deux euros)**

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les documents relatifs à cette affaire.

ARTICLE 4 : DECIDE D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la dépense au budget 2017.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Quorum : 6
- Nombre de présents : 06
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de votants : 7
- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0

Fait et délibéré à Kourou, le 04 juillet 2017

Pour extrait et certifié conforme,
 Pour le Président empêché,
 le 1^{er} Vice-Président par délégation,

Didier BRIOLIN

Délibération n° 08 -BR/2017/CCDS

Modifiant la délibération n°06-BR/2017/CCDS relative au marché de fourniture et installation d'un pont bascule
lot n° 2 : fourniture et installation d'un pont bascule et de ses équipements connexes